

# VI

## Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

## \\ Synthèse de la mission

La population bretonne est en France celle qui se déclare la plus attachée à sa région. Les valeurs qui s’y expriment au quotidien, sa cohésion sociale, sa vitalité économique, culturelle, ses infrastructures, ses paysages et ses patrimoines font de la Bretagne un territoire qui séduit aussi beaucoup hors de ses frontières. Cette image forte est un atout que nombre d’acteurs mettent au service de leurs projets, à l’intérieur comme à l’extérieur et notamment dans les régions étrangères partenaires de la Bretagne. Cette image résulte de la combinaison de multiples facteurs et l’ensemble des politiques publiques y contribuent toutes de manière indirecte. En complément, la Région a pris l’initiative d’actions ambitieuses et directes en faveur de l’attractivité du territoire. Ainsi, pour répondre aux besoins exprimés en matière de recrutement, la collectivité a proposé fin 2019 de nouveaux supports de communication sous la signature « Bretagne – Passez à l’Ouest ». En 2020, l’animation de cette campagne sera poursuivie. Dans une perspective d’attractivité forte et adaptée aux besoins de chaque territoire, une réflexion sera également entretenue à l’échelle des intercommunalités, dans le cadre du réseau des développeurs économiques.

### → Lutter contre les fractures culturelles et encourager les pratiques responsables

Parmi les risques auxquels sont confrontées nos sociétés, celui d’un fossé culturel qui se creuse entre les habitants d’un même territoire ne doit pas être sous-estimé. Le discours égalitaire et la volonté de démocratisation culturelle ne constituent plus des réponses à la hauteur du sentiment d’exclusion, de « ce n’est pas pour moi » ressenti par nombre de nos concitoyens. C’est pourquoi la dimension émancipatrice des politiques culturelles doit être confortée. La volonté de « faire société ensemble » est au cœur du projet politique régional.

La Région développe une approche pondérée entre d’une part, la nécessité de consolider le secteur culturel par l’accompagnement des grandes filières et structures régionales et d’autre part, la prise en compte de projets innovants et singuliers, parfois de taille et de rayonnement modeste, mais qui s’adressent aux habitants dans un rapport renouvelé, plus direct, plus participatif, plus respectueux des droits culturels des personnes.

En appui sur cette dimension démocratique, la politique culturelle régionale répond à de nombreux enjeux liés à l’aménagement du territoire, à la création artistique et artisanale, à la diversité culturelle et à l’ouverture au monde.

Ces enjeux s’inscrivent pleinement dans la philosophie de « région responsable » telle que définie dans la Breizh COP. La politique culturelle régionale se veut donc toute aussi porteuse d’exemplarité en terme de développement durable que d’autres domaines de la politique régionale.

#### ▶▶ Une charte Breizh COP « Culture »

En 2020, la Région s’engage dans une démarche d’accompagnement des actions de développement durable portées par les acteurs culturels bretons. Cet engagement se formalisera à travers l’élaboration d’une charte pour des pratiques responsables destinée à constituer le fil rouge des politiques culturelles pour les années qui viennent. Celle-ci se déclinera autour des trois valeurs, identifiées comme les leviers les plus pertinents dans le domaine culturel, pour répondre aux objectifs de la Breizh COP :

- Le respect des droits culturels des personnes
- La promotion de l’égalité femme-homme
- La transition écologique, le respect des ressources et de l’environnement

## \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2
Répartition des crédits par chapitre..... 5
Programme 601 ..... 6
Programme 602 ..... 8
Programme 603 ..... 10
Programme 604 ..... 12
Programme 605 ..... 14
Programme 606 ..... 16
Programme 607 ..... 18
Programme 608 ..... 20
Répartition des AP et AE par actions ..... 22

## → Développement du sport

Les politiques publiques du sport ont connu depuis 2018 une profonde mutation. 2020 sera une année « charnière » de mise en œuvre de la réforme de la gouvernance du Sport. Cette dernière va en effet modifier les soutiens publics au mouvement sportif fédéral et aux acteurs favorisant la pratique non encadrée. Elle impacte également l'organisation et les modalités de fonctionnement entre les acteurs.

La volonté de changer de modèle s'est concrétisée par la création d'une Agence Nationale du Sport (ANS) - loi du 1<sup>er</sup> août 2019. Cette agence, sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), intègre à la fois les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et des acteurs économiques. Elle a la responsabilité de piloter les politiques consacrées au sport pour tous et au sport de haut niveau et haute performance. Elle aura aussi la capacité de signer les conventions d'objectifs avec les fédérations sportives à partir de 2020. La déclinaison territoriale de l'ANS s'appuiera sur deux structures : la Conférence Régionale du Sport (CRS), et la Conférence des Financeurs (CF).

Dans ce contexte de forts bouleversements, la Région sera attentive à préserver sa relation privilégiée au mouvement sportif breton.

## → International

Suite au vote de sa stratégie à l'international en juin 2019, la Région poursuivra prioritairement ses actions en faveur de l'attractivité de son territoire envers les régions et pays ciblés : Shandong (Chine), Australie méridionale, Pays de Galles (Royaume-Uni), Wielkopolska (Pologne), Japon, Irlande, Allemagne et Maroc.

Concernant l'action européenne de la Région, 2020 sera l'année d'entrée en vigueur concrète du Brexit ; cela conduira à finaliser le rapprochement avec l'Irlande, dans une logique de partenariat plus large associant le Pays de Galles et l'Ecosse. Le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Festival Interceltique de Lorient sera une occasion de valoriser cette initiative et d'en démontrer les opportunités en termes d'attractivité.

De même, une première action en lien avec la Chambre des Métiers du Morbihan sera effectuée en Bavière, amorçant la remise en place d'actions régulières en Allemagne après l'abandon de la coopération avec la Saxe.

En ce qui concerne les partenariats hors Europe, 2020 sera l'année de l'Australie en Bretagne avec la valorisation d'initiatives culturelles et patrimoniales aborigènes en région. Des initiatives en faveur de la valorisation de la Bretagne en Australie seront également menées, en lien notamment avec l'Alliance Française à Adelaïde. En Chine, priorité sera donnée aux suites concrètes du déplacement au Shandong en 2019 notamment autour d'échanges entre la Breizh COP bretonne et la « Péninsule écologique chinoise ».

Compte tenu des problèmes de sécurité en Haïti et au Burkina-Faso, l'action envers ces pays sera menée en lien avec les associations et ONG présentes localement. Cependant, les travaux concernant l'agriculture durable dans la région Centre du Burkina pourront être poursuivies grâce à la mobilisation de nouveaux partenaires, marocains, dans le cadre d'une action tripartite innovante. Cela permettrait en outre de continuer à mobiliser nos partenaires marocains autour de projets communs touchant non seulement l'agriculture, mais aussi le domaine de l'eau et de sa qualité.

Enfin, 2020 sera l'année de la Cop26 qui se tiendra à Glasgow. Consacrée à la mobilisation des pouvoirs locaux en faveur du climat, la Région agira avec l'aide de ses réseaux (CRPM, Climate Group, Regions4) pour décliner et valoriser de façon opérationnelle les objectifs qu'elle se fixe au titre de la Breizh COP.

## → Politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes

Les politiques en faveur du Patrimoine culturel et du tourisme sont au cœur de la logique de développement durable. Elles s'inscrivent dans les enjeux d'usage équitable et raisonné des ressources naturelles et culturelles d'un territoire, de reconnaissance de ses diversités ainsi qu'au renforcement du lien social.

En 2020, l'accent sera mis sur la dynamique de l'« engagement » du plus grand nombre et en particulier des jeunes en faveur du patrimoine, afin de stimuler l'émergence de projets de conservation, de valorisation et de connaissance.

Cette approche inclusive et dynamique de la valorisation du patrimoine rejoint celle de l'Inventaire.

Le patrimoine culturel est par nature une source d'inspiration pour nombre de projets innovants. Des dispositifs dédiés seront lancés afin de permettre le déploiement de projets permettant de donner « une seconde vie » à des biens patrimoniaux d'exception, dans l'optique de créer une offre touristique renouvelée et attractive, basée sur des « expériences patrimoniales ».

Le tourisme et le patrimoine sont en effet intimement mêlés. Harmonieusement pensées et articulées, leurs politiques de développement contribuent au développement durable de la Bretagne avec un effet levier fondamental en matière économique – plus de 8% du P.I.B. régional pour le seul tourisme – d’attractivité, d’image et d’aménagement du territoire.

C’est pourquoi, en matière de tourisme, l’ambition régionale consiste à passer d’une simple « compétence partagée » entre acteurs publics telle que le prescrit le cadre législatif, à un engagement volontariste pour une « compétence coordonnée » entre acteurs publics, privés et associatifs.

Cela conduira en 2020 à l’élaboration et à l’adoption d’un nouveau Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs ( S.R.D.T.L). En Bretagne, il sera un outil opérationnel de mise en œuvre de la Breizh COP, en appui sur les Destinations Touristiques, particularité d’organisation du territoire et de définition de stratégies intégrées de développement touristique.

Les atouts naturels et culturels de la Bretagne seront appréhendés et valorisés afin d’en exprimer le potentiel au travers de stratégies ad hoc, notamment en matière de sites d’exception, de nautisme, d’itinérance et de mobilité, de tourisme social et solidaire...

Des partenariats avec des acteurs associatifs seront noués afin de déployer des actions collectives sur le territoire.

Dans ce contexte, le mandat donné au Comité Régional du Tourisme permettra à cet opérateur de la Région d’observer, de communiquer et de promouvoir la Bretagne en France et à l’étranger en menant des actions partagées avec les acteurs de la filière et dans le cadre de la stratégie régionale.

La dimension européenne en matière de développement, notamment dans le domaine du nautisme sera également présente au travers du projet Interreg CAPITEN dont la Bretagne est cheffe de file aux côtés de 16 partenaires européens.

### → Citoyenneté

Les impacts des réformes territoriales, notamment de la loi NOTRe ont fait émerger une à une « nouvelle Région », confortée dans ses responsabilités stratégiques et renforcée dans ses compétences de production de services publics ; plus proche, plus partenariale, plus lisible et efficace dans son action.

C’est dans ce contexte que la refonte du portail régional bretagne.bzh et l’élaboration de la stratégie digitale de la Région sont conduites. Le nouveau bretagne.bzh sera le point d’accès à tous les services issus de la transformation numérique de la collectivité. Il proposera de très nombreux nouveaux services en ligne, dans tous les domaines d’activité de la Région ; ses contenus éditoriaux seront également repositionnés pour satisfaire au mieux les attentes des citoyen·ne·s et des usager·ères de nos services publics, de sorte que bretagne.bzh se positionne désormais comme l’interface numérique, simple, interactive et efficace des Breton.ne.s avec leur Région.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement et de programme

		AE				Total AE
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 115 000			16 115 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 713 000			4 713 000
P.0603	Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				6 551 900	6 551 900
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			1 342 000		1 342 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 710 000				1 710 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 200 000				4 200 000
		5 910 000	26 021 000	1 342 000	6 551 900	39 824 900

		AP				Total AP
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		1 040 000			1 040 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 790 000			4 790 000
P.0603	Développer le sport en région		2 000 000			2 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 600 000	4 600 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			8 500 000		8 500 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	280 000				280 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
		280 000	12 130 000	8 500 000	4 600 000	25 510 000

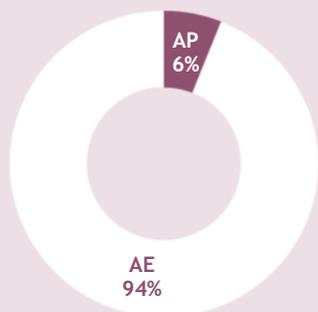
### → Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

		CPF				Total CPF
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 115 000			16 115 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 813 000			4 813 000
P.0603	Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				6 551 900	6 551 900
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			1 222 000		1 222 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 650 000				1 650 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000				4 000 000
		5 650 000	26 121 000	1 222 000	6 551 900	39 544 900

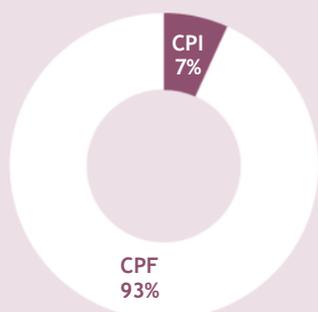
		CPI				Total CPI
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		1 170 000			1 170 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 840 000			4 840 000
P.0603	Développer le sport en région		3 475 000			3 475 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 980 000	4 980 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			6 275 000		6 275 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	280 000				280 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
		280 000	13 785 000	6 275 000	4 980 000	25 320 000

## Programme 601

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

1 040 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

16 115 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 170 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

16 115 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

# Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à développer les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel. Au-delà de la création professionnelle, soutenue de manière très volontariste par la politique culturelle régionale, les pratiques artistiques et culturelles ou des temps de rencontres entre artistes et habitants sont également accompagnés. En résonance avec les principes des droits culturels, l'ensemble des disciplines artistiques doit être pris en compte, toutes les personnes (habitants, publics, artistes professionnels ou amateurs) doivent être considérées. Les interventions du programme visent ainsi trois enjeux principaux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne, notamment à travers la promotion et la valorisation de son riche patrimoine culturel immatériel.

## \\ 2020 en actions

### → Développer les pratiques responsables dans la culture

Dans un contexte de mise en œuvre de la Breizh COP, les acteurs culturels du spectacle vivant et des arts plastiques sont invités à s'investir à l'image du collectif des festivals, aujourd'hui repéré et exemplaire à l'échelle nationale. Le conseil régional s'appuiera aux côtés des autres collectivités locales sur un travail commun avec le mouvement H/F Bretagne pour l'égalité hommes/femmes dans les arts et la culture. La proximité de l'offre culturelle est également un enjeu de l'aménagement du territoire qui doit constituer une priorité. Au-delà du maillage de centres culturels, le soutien aux lieux de vie et de sociabilité au croisement de l'action citoyenne et du soutien à la création doivent ainsi être mieux accompagnés, de même que le soutien aux cafés cultures via le GIP Cafés cultures (Groupement d'Intérêt Public) dont l'enveloppe dédiée sera augmentée.

### ▶ La Région engagée dans la Breizh COP : des festivals en transition

Le collectif des festivals développe un MOOC (cours sur internet gratuit et ouvert à tous) sur la responsabilité sociale et environnementale des manifestations. <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2019/10/mooc-festivals-en-transition/>

En 2020, la Région poursuivra son action visant une meilleure appropriation des droits culturels en Bretagne en coopération avec ses partenaires publics et privés. Souhaitant encourager les démarches visant à favoriser la participation des habitants à la vie culturelle (passer du « faire pour » au « faire avec »), le Conseil régional s'est positionné en facilitateur et en coconstruction. Les travaux préalablement menés en Ille-et-Vilaine pourraient aboutir à la mise en place de services à vocation régionale (plateforme de ressources et d'échanges). En Finistère, un nouveau cycle de rencontres avec les acteurs culturels sera initié. La manière d'associer les bénévoles à l'organisation des manifestations, mais aussi à leur gouvernance, sera travaillée plus particulièrement par un groupe d'organismes de festivals en Bretagne.

### → Poursuite de la feuille de route du mandat pour les métiers d'art et la transmission de la matière culturelle de Bretagne

Désormais dotés d'une cellule régionale opérationnelle au sein de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA), les professionnels des métiers d'art en Bretagne verront l'intervention de la Région se consolider en 2020 avec la coordination, par cette cellule, des Journées Européennes des Métiers d'Art. Les aides aux déplacements collectifs des artisans d'art hors de Bretagne seront également renforcées.

La priorité accordée au patrimoine culturel immatériel dans le cadre de la politique culturelle de la Région la singularise à l'échelle nationale, tout comme la délégation de compétence confiée par l'Etat à la collectivité depuis 2016. Suite à l'appel à projets « transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle » il s'agit maintenant de consolider l'offre sur les territoires qui se sont engagés dans des actions de transmission. S'agissant du secteur professionnel des musiques traditionnelles de création et du monde, l'enjeu du développement de la diffusion et de l'accompagnement des artistes sera à nouveau prioritaire en s'appuyant notamment sur le réseau de producteurs Bretagne World Sounds et le festival No Border. Différents leviers seront mobilisés dans cette direction, qu'il s'agisse de la convention avec l'Institut Français renouvelée pour les années 2020-2022 ou de l'action de Spectacle Vivant en Bretagne.

### → Des chantiers sectoriels pour l'art contemporain et les musiques actuelles

Plusieurs secteurs professionnels continuent de faire l'objet de réflexions partagées entre leurs représentants et la Région, en partenariat avec l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC Bretagne.

En matière de développement des arts visuels, l'année 2020 marquera l'aboutissement d'un processus d'observation et de concertation mené par le réseau Art contemporain en Bretagne dans le but d'identifier des leviers d'actions permettant de mieux soutenir le travail des artistes plasticiens et de contribuer à assurer une présence territoriale équilibrée de cette discipline artistique sur l'ensemble du territoire. En 2020, un plan d'action pour le secteur sera formalisé par le réseau. La Région s'engagera dans une réflexion sur l'accompagnement qu'elle peut lui apporter, en particulier sur la question de la production et celle de la formation professionnelle. Ce travail s'inscrit également dans une nouvelle dynamique pour les lieux d'art contemporain : deux nouveaux centres d'art d'intérêt national en Bretagne, 40m Cube à Rennes et Gwin Zegal à Guingamp, verront leurs conventions renouvelées. Au FRAC Bretagne, est proposé un projet « *Faire Archipels* » qui aborde notamment les thématiques de l'égalité hommes femmes et de l'éco-responsabilité et propose une politique de médiation horizontale et participative ouverte à la pluridisciplinarité. Il répond à la commande de la Région qui avait insisté dans le cahier des charges pour une candidature prenant en compte l'aménagement territorial, la relation aux personnes, les démarches innovantes de rencontres avec les artistes et les œuvres, tenant compte des droits culturels.

Dans le domaine des musiques actuelles, le calendrier initialement envisagé a été décalé en raison de la confirmation de la disparition du CNV (Centre National de la chanson, de la Variété et du jazz) absorbé dans la création du Centre National de la Musique (CNM) début janvier 2020. La Région, le CNM, et la DRAC Bretagne proposeront un bilan partagé avec les acteurs du secteur de leur convention de partenariat 2017-2019. Il s'agira en 2020 de préparer un nouveau contrat pour le développement des musiques actuelles, en envisageant d'élargir son périmètre à l'activité des labels discographiques.

Dans le domaine de la danse contemporaine, en réponse à l'étude sur le secteur chorégraphique commandée par la DRAC Bretagne et la Région en 2019, les pistes de développement et de structuration évoquées avec le secteur seront engagées en 2020 : accompagnement de la dynamique collective rennaise autour du festival Waterproof, préfiguration d'un Centre de Développement Chorégraphique, réflexion sur le développement de formations professionnelles, accompagnement coordonné entre collectivités de projets de territoire ou hors les murs.

Les théâtres et centres culturels pluridisciplinaires sont également fragilisés face à la contraction des saisons culturelles et à la difficulté de maintenir des moyens humains et financiers consacrés au soutien à la création et à la médiation culturelle. Dans ce contexte, la DRAC Bretagne et la Région devront en 2020 finaliser une proposition de rapprochement de deux dispositifs de soutien proches : les scènes de territoire et la production mutualisée. Un nouveau pôle culturel, important pour le territoire, mais aussi pour le rayonnement régional et national, sera inauguré en 2020 avec un soutien de la Région : le SEW à Morlaix dans l'ancienne Manufacture des Tabacs qui rassemble le cinéma La Salamandre, le Théâtre de l'Entresort et l'association Wart (Booking et Festival Panorama). La création à Hennebont d'un « Centre national de la marionnette », nouveau label annoncé par le Ministère de la culture, fera l'objet d'un chantier partagé entre l'Etat, la Région et les Villes d'Hennebont et Auray autour du Théâtre à la coque, actuellement lieu de compagnonnage marionnette.

---

## Les actions du programme

### → Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle

- ✓ Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
- ✓ Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
- ✓ Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle

### → Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes

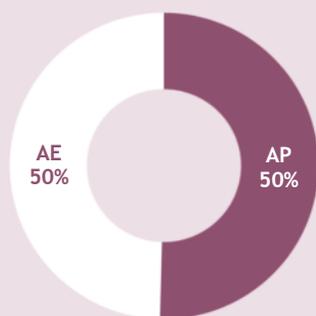
- ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
- ✓ Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
- ✓ Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
- ✓ Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

### → Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants

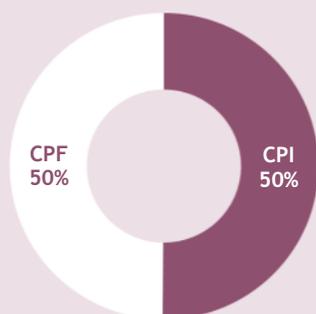
- ✓ Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
  - ✓ Soutenir les pratiques artistiques en amateur
-

## Programme 602

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 790 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 713 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 840 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 813 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme répond à deux objectifs principaux, favoriser la structuration d'une économie culturelle en mutation profonde et connectée à un territoire singulier et fécond, et encourager la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement l'appropriation par chacun de la culture dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, des radios associatives et du disque.

Cette politique définie en concertation avec les acteurs bretons est confortée depuis 2016 par une délégation de compétences de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. A partir de 2020, cette délégation sera étendue aux actions d'éducation artistique et culturelle, principalement dans le domaine du cinéma.

Cette politique est construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et avec la SACEM et Rennes Métropole pour l'aide à la musique originale de films courts.

### \\ 2020 en actions

#### → Une nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Le Conseil régional a souhaité faire du soutien à la filière cinématographique et audiovisuelle un axe fort du mandat. Afin d'identifier les enjeux prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie renouvelée en la matière, une étude a été réalisée et une large concertation a été menée avec les acteurs de la filière. Ainsi, la Région a adopté à l'été 2019, une nouvelle politique, structurante et innovante, tournée vers l'international et dotée de moyens nouveaux. Cette montée en puissance a été programmée sur trois ans. 2020 en sera une nouvelle étape. Dans un même élan, le pilotage de la politique régionale en faveur du cinéma, renforcée dès 2019, sera redéfinie pour gagner en cohérence et ainsi offrir un meilleur service aux usagers. Cette stratégie se déploiera sous la marque « Bretagne Cinéma ».

Une nouvelle convention de coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (2020/2022) sera définie et adoptée. La nouvelle politique cinématographique de la Région devrait permettre de consolider ce partenariat et d'accroître l'abondement du CNC dédié au nouveau fonds d'aide à la création (FACCA).

#### → Une politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

Depuis 2015, la Région et le CNL se sont engagés à mettre en œuvre une politique conjointe de soutien aux librairies indépendantes. Depuis 2018, un nouvel accord-cadre a été adopté et déployé. En 2020, cette nouvelle politique partenariale élargie et mieux territorialisée se poursuivra. Afin de renforcer la présence d'auteur.e.s sur le territoire, le CNL et la Région se sont également engagés à la mise en œuvre d'une politique conjointe de soutien aux résidences d'auteurs portant une attention particulière à leur rémunération, à la place réservée à la librairie indépendante dans le projet et à la rencontre entre les habitants et les auteur.e.s. La Région a rappelé l'attention qu'elle souhaitait voir portée aux commerces mixtes (cafés-librairies, maisons de la presse...) qui, malgré des modèles économiques précaires, s'installent principalement dans les zones rurales et constituent bien souvent la seule présence culturelle sur ces territoires. En conséquence, les partenaires se sont engagés à faciliter le développement d'actions prenant en compte les spécificités territoriales et à prioriser les zones les moins bien dotées.

La diffusion-distribution est un maillon complexe de la chaîne du livre, caractérisé par une forte concentration au niveau national qui avantage surtout les gros éditeurs généralistes et les grosses productions au détriment des petits éditeurs et des productions plus modestes. Le problème de la diffusion des éditeurs régionaux constitue donc un enjeu important pour la défense d'une certaine production culturelle et intellectuelle originale, créative et diversifiée et in fine l'offre et l'accès au livre proposés au lecteur. En 2020, et sous l'impulsion de la Région, l'établissement public de coopération culturelle *Livre et lecture* coordonnera une réflexion sur le champ de la diffusion-distribution.

### → Un soutien aux réseaux et aux manifestations cinématographiques, radiophoniques et littéraires structurantes en phase de croissance

Afin d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser des ressources, de promouvoir une spécificité régionale, de consolider une filière, la Région soutient les réseaux professionnels des secteurs concernés. Ainsi les associations, *Films en Bretagne – Union des professionnels* qui fédère les professionnels du secteur, les réseaux de salles de cinémas comme *Cinéphare*, *CinéMa35* qui fédèrent les cinémas associatifs et publics, le réseau *RAPACE* qui fédère les associations de cinéma amateur, la *Fédération des cafés librairies de Bretagne*, la *CORLAB* qui fédère des radios associatives de catégorie « A » etc. participent activement à la structuration du paysage culturel breton.

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires contribuent à la diversification des publics et à la dynamisation des territoires. Elles sont très différentes par leur taille, leur notoriété et leurs choix de programmation. Sous l'impulsion de la politique régionale, nombre d'entre elles se sont développées et structurées. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, elles seront soutenues selon des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats.

En 2020, la Région continuera à être particulièrement attentive aux structures en phase de développement et à celles favorisant la participation des habitants à la construction des projets cinématographiques, radiophoniques ou littéraires. Des conventions pluriannuelles d'objectifs seront proposées à ces structures pour développer le partenariat à différents échelons territoriaux.

### → Un soutien attentif au secteur radiophonique

La Bretagne compte une trentaine de radios associatives qui, depuis de nombreuses années, sont des acteurs de la démocratie et de la vie sociale. La Région a souhaité leur apporter son soutien et contribuer ainsi au développement de la création et de la diffusion de contenus diversifiés en proximité avec les habitants. Dans un paysage médiatique en forte mutation, les radios associatives de Bretagne font face aujourd'hui à de nouveaux enjeux économiques, territoriaux et numériques. En 2018 et 2019, soucieuse de répondre à leurs problématiques, la Région a souhaité convier les représentants du secteur à une réflexion collective sur la pertinence de son action. Les aides au fonctionnement ont été actualisées et un soutien à l'investissement a été créé. Le déploiement de la radio numérique terrestre (RNT – DAB+) en France, devrait entraîner un bouleversement de l'offre nationale, régionale et locale. En 2020, la Région restera attentive à cette évolution majeure du secteur, à la pluralité des offres, à l'équilibre du paysage radiophonique régional, à la territorialisation de l'offre, et aux projets collaboratifs.

---

## Les actions du programme

### → Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire

- ✓ Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
- ✓ Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
- ✓ Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
- ✓ Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes

### → Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants

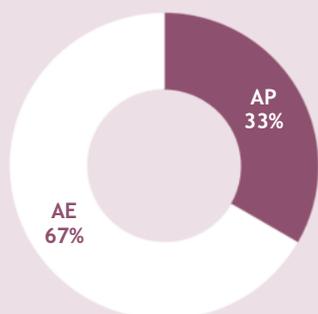
- ✓ Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

### → Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique

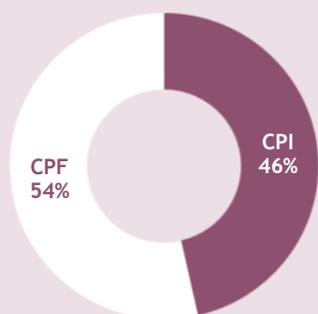
- ✓ Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
  - ✓ Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel
-

## Programme 603

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

2 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 475 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le sport en région

### \\ Raison d'être du programme

L'année 2020 sera importante pour la Région dans le domaine sportif. Le Conseil régional est attendu par le mouvement sportif pour sa capacité à jouer un rôle de catalyseur et son engagement financier. La Région sera donc active dans les prochaines négociations pour la mise en œuvre de la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport.

Face au désengagement progressif de l'Etat, la Région est clairement identifiée par les acteurs du sport breton comme un partenaire public majeur, entraînant une recrudescence marquée des demandes de soutien financier. Aussi, le Conseil régional maintient le cap de ses priorités sportives en 2020 : le développement du sport pour tous à travers une aide au fonctionnement et à l'investissement des ligues régionales notamment, le maintien d'une excellence sportive bretonne et enfin le soutien aux organisateurs de manifestations sportives de niveau national et international. La Région soutient également les tendances à l'œuvre dans le domaine sportif, tel que l'eSport et la féminisation de la pratique sportive.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport en France et sa déclinaison territoriale prévue pour 2020, la Région œuvre à la construction d'un nouveau cadre de dialogue et de gouvernance adapté à ses spécificités et ouvert à l'ensemble des partenaires du monde sportif breton. Elle participe ainsi à la définition, à la composition et au fonctionnement de la commission régionale du sport et à la (aux) conférence(s) des financeurs.

### \\ 2020 en actions

→ Les ligues régionales, les relais incontournables de la Région pour développer le sport pour tous

Les ligues régionales, organes déconcentrés des Fédérations sont les premiers acteurs du sport concernés par les réorganisations des services de l'Etat en région, la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et les priorités de financement centrées sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La Région s'engage fortement à leurs côtés pour leur permettre de poursuivre leur projet de développement et maintenir notre position de première région sportive (en pratiquants ramenés à la population : 28.42%, chiffre 2017).

Ainsi, dans le cadre du dispositif dit de contractualisation, la Région apporte sa contribution financière à la réalisation de deux actions au choix de chaque ligue, ainsi qu'à l'organisation des championnats de Bretagne et, pour les ligues qui en disposent, au fonctionnement d'un pôle relevant de la filière d'accession (19 en 2019). En 2019, la Région a ainsi apporté plus de 820 000 € au bénéfice de 78 ligues régionales. En 2020, l'effort régional sera maintenu.

En investissement également, les ligues régionales sont les principaux bénéficiaires des soutiens régionaux. D'une part, elles bénéficient des aides à l'acquisition de matériels sportifs et médicaux. Chaque année, la Région attribue ainsi 150 K€ environ aux quelques 80 ligues régionales pour participer à des achats leur permettant de faire fonctionner leur structure, organiser leurs championnats de Bretagne, réaliser leur formation technique, etc. D'autre part, les ligues sont accompagnées dans la réalisation d'équipements structurants pour le développement de leur discipline à travers l'ensemble de la Bretagne. Grâce au dispositif dédié à la réalisation d'équipements majeurs, la Région peut contribuer, soit à un grand projet de construction ou de rénovation pour la Bretagne, soit à plusieurs projets de dimension plus restreinte et équitablement répartis sur le territoire. Les ligues d'athlétisme, de tennis, de rugby, de handball notamment sont accompagnées dans ce cadre en 2020 pour une enveloppe de 1M€, soit 50% des autorisations de programme annuels.

## → Le soutien à l'eSport et l'accompagnement à la féminisation des pratiques

Souvent décrié, l'eSport constitue une pratique en pleine croissance, notamment parmi les Millennials (16-34 ans). La Région souhaite accompagner ce phénomène grandissant en proposant un dispositif co-construit avec les professionnels, gage de sérieux, tout en consolidant l'écosystème dans lequel évolue l'eSport composé d'éditeurs de jeux, de producteurs de contenu et d'organisateur de manifestations.

Ainsi, la Région soutient une équipe eSport en 2020 et s'appuie sur un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner l'équipe qui portera ses couleurs. Par ailleurs, la politique sportive accompagne le Stunfest en 2020, la plus grande manifestation bretonne d'eSport qui bénéficie d'une notoriété internationale. Ses organisateurs sont également mis à contribution pour promouvoir la politique régionale et pour apporter l'ingénierie nécessaire au développement de la pratique en Bretagne. Au total, une enveloppe de 40 K€ est consacrée à ce nouveau dispositif.

La féminisation des pratiques est une tendance de fond que les ligues, en quête de nouveaux licenciés, cherchent à accompagner. Au-delà du dispositif de contractualisation qui peut englober des actions en faveur de la féminisation à l'instar de celles menées par les ligues d'aviron, de cyclisme ou encore de football en 2019, la Région met en place deux dispositifs spécifiques en 2020. Le premier concerne le domaine de la Voile : depuis plusieurs années, la Région et le Crédit Mutuel de Bretagne ont signé un partenariat pour permettre à deux skippers de réaliser une saison pleine en course au large en solitaire. Jusqu'à ce jour, seuls des skippers masculins étaient sélectionnés. A partir de 2020, un skipper féminin sera retenu à l'issue d'un programme de sélection entièrement féminin. Une enveloppe de 100 K€ est allouée par la politique sportive pour la première année. Le second dispositif a trait à la gestion de l'internat pour élèves sportifs à la Cité Kerichen – site de Lanroze à Brest. Au sein de cet internat, deux étages sur trois sont réservés à des profils sportifs dont la moitié des places (34 lits) concerne des élèves féminines pour l'année 2019 -2020, issues des pôles de handball, voile, cyclisme et natation.

## → Une année consacrée à la définition d'une gouvernance spécifique à la Bretagne

L'année 2020 sera essentielle pour la mise en application territoriale de la nouvelle gouvernance du sport voulue par le Ministère des Sports en 2018 et qui s'est concrétisée par la création officielle de l'ANS en août 2019. Créée sous forme de GIP auquel siègent à la fois l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les acteurs économiques, l'ANS reprend les lignes budgétaires de l'ex Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et investit deux domaines : la haute performance et le sport pour tous.

Le projet sportif territorial régional va être construit avec l'ensemble des partenaires. Ainsi, il s'agit en premier lieu de définir une gouvernance du sport en Bretagne qui tienne compte de ses spécificités – comme l'existence du GIP Campus Sport Bretagne - et de ses « modes de faire » – la concertation et le dialogue à l'instar de la méthode mise en œuvre dans le cadre de la Conférence régionale du sport. Cette instance de dialogue entre acteurs du sport bretons (Etat, collectivités, mouvement sportif, Campus Sport) constitue aujourd'hui le principal outil de partage et de dialogue entre tous les acteurs concernés.

### ▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

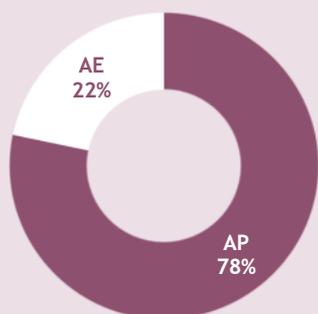
- Depuis plus d'une décennie, la Région s'appuie sur le centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature (CRER) pour allier développement durable et sport. Portée par le CROS, cette structure bénéficie d'une aide de 7 K€ de la Région- soit 40% du budget annuel. Elle offre un apport d'expertise pour aider les organisateurs de manifestations de sport de nature (air, eau, terre) à respecter la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000.
- La récente expérimentation du Liv-Lab Sport en 2019 avec le soutien du Campus Sport Bretagne et le laboratoire M2S a souligné la forte appétence des populations éloignées de la pratique pour le sport dès lors que l'on va à leur rencontre, qu'on utilise des technologies modernes et que l'aspect ludique tient une place importante. La Région, en tant que porteur du projet, apporte donc sa contribution pour permettre à toutes les Bretonnes et les Bretons, quels que soient leur âge, capacité physique, ressources ou encore localisation, à pratiquer une activité sportive, source de bien-être et outil efficace pour lutter contre la sédentarité.

## Les actions du programme

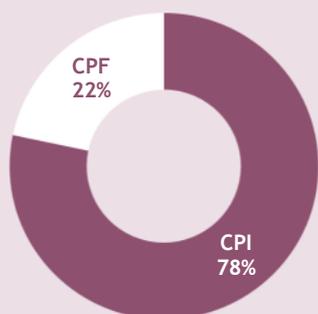
- Favoriser l'accès au sport pour tous
- Consolider le sport de haut niveau en Bretagne
- Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne

## Programme 604

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 193 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 193 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Révéler et valoriser le patrimoine

### \\ Raison d'être du programme

Le patrimoine est une richesse et un capital unique. Il constitue l'identité partagée, le cadre de vie, la mémoire et l'histoire des femmes, des hommes et des territoires. Il possède également une dimension sociale importante, car il est le « regard collectif » porté sur les héritages culturels et symbole de l'engouement de tous les publics pour la connaissance, la protection et la valorisation de ces traces du passé.

Ses forts potentiels en termes de valorisation en font un outil de développement durable des territoires.

Ces éléments constituent le fondement de la politique régionale de valorisation du patrimoine dont les objectifs et l'ambition ont été réaffirmés dans le 'Plan d'action en faveur de la restauration du patrimoine en Bretagne' voté à la session de juin 2019.

### \\ 2020 en actions

#### → Un inventaire du patrimoine dynamique et ouvert

La méthode de co-construction de la connaissance du patrimoine, encouragée à travers les opérations d'Inventaire portées en partenariat, favorise les liens sociaux et une action ancrée dans la durée. Qu'elles soient portées sur des territoires déjà fortement engagés dans des démarches de valorisation ou via des appels à projets, les opérations participent concrètement au rayonnement de la Bretagne et contribuent à la dynamique territoriale en faveur des centralités. Elles permettent notamment de développer de riches partenariats avec les universités (mémoires, thèses, projets tutorés, stages, accompagnement de jeunes professionnels...) ou encore d'investir de nouveaux champs d'étude (paysages, patrimoine culturel immatériel...).

Le renouvellement de la programmation d'Inventaire s'élabore avec le souci d'établir des liens avec les autres politiques régionales : c'est en ce sens que se construisent les études autour des équipements propriétés de la Région (patrimoine des lycées...), du patrimoine maritime et des équipements portuaires, des expertises en faveur de l'aménagement du territoire... En 2020 sera proposée une deuxième édition de l'appel à projets « *Participer à l'Inventaire du patrimoine des ports de Bretagne* » visant à promouvoir de nouvelles démarches collaboratives au travers de l'étude des aménagements portuaires et le lancement d'un nouvel appel à projets thématique relatif au patrimoine en pans de bois.

Pour favoriser une appropriation durable de la connaissance produite, la Région renforce les supports, outils et moments de restitution et d'échanges avec les publics. Programmation de « coups de cœur » à l'occasion des Journées du patrimoine, conférences, « causeries », ateliers de découverte des ressources et outils de l'Inventaire... Les temps d'échanges directs avec les publics se multiplient sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble de cette dynamique est restitué aux Bretons via le portail patrimoine.bretagne.bzh et la ligne éditoriale dont la Région s'est dotée. Deux nouveaux ouvrages seront publiés en 2020 : l'un restituant l'étude d'Inventaire conduite sur Tréguier et Minihy-Tréguier, et l'autre restituant la synthèse des études portées sur le territoire du futur PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude.

#### → Une valorisation du patrimoine ancrée localement

Le patrimoine constitue une dimension essentielle de la ressource territoriale. Issu d'un ensemble de savoir-faire, de cultures et d'histoires que détiennent les acteurs des territoires, les patrimoines permettent de « faire » concrètement du lien social (chantiers participatifs, mobilisation populaire..) de la culture (animation, médiation, création artistique...) du tourisme (réemploi et usage des bâtiments, voiliers, sites) et du développement durable (matériaux par nature durables, économie foncière par

réemploi des bâtis existants, revitalisation des centres bourgs et villes...). Le sens de la politique régionale consiste à stimuler ce potentiel en conditionnant le soutien régional aux travaux de restauration du patrimoine - immobilier, mobilier, navigant, archéologique - à la définition d'un projet de valorisation adapté au territoire, à la thématique et au contexte.

Les dispositifs d'intervention permettent également de soutenir les projets de requalification urbaine et de patrimonialisation au sein des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (41 communes) et des Petites Cités de Caractère (26 communes).

Consciente de l'attachement des Bretons à ces héritages culturels, la Région mène et encourage des initiatives qui favorisent l'appropriation du patrimoine par tous : démarches participatives de mobilisation populaire pour financer les travaux (la prime Skoaz ouzh Skoaz), prix de l'engagement associatif pour le patrimoine, titre de mécènes de Bretagne, chantiers des jeunes bénévoles pour la restauration du patrimoine....

Le développement par le patrimoine est un sujet porteur d'innovation. C'est pourquoi, en complément du soutien apporté aux projets portés par les territoires, la Région s'engage à identifier des thématiques régionales afin d'impulser une dynamique triennale de développement spécifique : des plans d'actions ou des appels à projets dédiés sont alors mis en place. Après trois années consacrées au patrimoine mégalithique et à l'archéologie sous-marine, deux nouvelles thématiques triennales verront le jour à compter de 2020 : « l'Engagement » pour le patrimoine et les hébergements patrimoniaux.

### Breizh COP : Un plan d'action dédié à l'engagement collectif en faveur du patrimoine

Parce que le patrimoine fait de l'association, du partage et de la coopération ses modèles, l'accent sera mis dès 2020 sur la dynamique de « l'Engagement » du plus grand nombre et en particulier des jeunes en faveur de l'action patrimoniale. Un plan d'action spécifique sera créé afin d'impulser et accompagner des démarches associatives et publiques menées en co-construction avec les habitants.

La découverte du patrimoine est l'une des premières motivations des touristes à un séjour en Bretagne et leurs attentes en matière d'expériences patrimoniales sont croissantes. Afin de répondre à cette demande et faire émerger des initiatives innovantes, un appel à projets sera lancé pour accompagner des actions dont l'ambition est de donner une seconde vie à un bien patrimonial et de créer une offre renouvelée et attractive en termes d'accueil et d'expériences visiteurs.

Un soutien sera également apporté aux initiatives qui concourent à faire connaître le patrimoine breton dans le monde : démarche de candidature au classement UNESCO des mégalithes de Carnac et du sud Morbihan, soutien à un projet patrimonial breton à l'international, soutien aux actions menées dans le cadre du partenariat de la Région avec l'Australie méridionale.

Les 37 musées de Bretagne reconnus « Musées de France » sont des acteurs à part entière du développement patrimonial et touristique de la Bretagne. Les changements des attentes les conduisent aujourd'hui à repenser leur politique d'accueil du public et de communication. La Région accompagne leurs réflexions via l'organisation de journées d'étude et une saisine du Conseil régional des jeunes concernant leur vision du « musée idéal ». La Région les accompagne également pour l'acquisition et la restauration de leurs collections, les travaux d'investissement et les expositions temporaires mutualisées reconnues d'intérêt régional.

---

## Les actions du programme

### → Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton

- ✓ Conduire l'inventaire dans les territoires
- ✓ Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
- ✓ Partager la connaissance produite

### → Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne

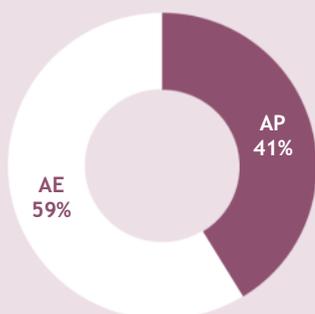
- ✓ Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
- ✓ Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
- ✓ Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
- ✓ Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines

### → Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne

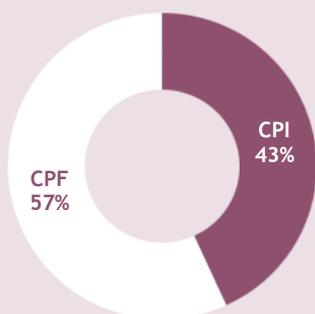
- ✓ Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
  - ✓ Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
  - ✓ Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire
-

## Programme 605

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 600 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

6 551 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 980 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 551 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

# Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

## \\ Raison d'être du programme

La stratégie touristique régionale, adoptée le 15 février 2018, a permis de mettre en place une méthodologie de travail coordonnée pour le tourisme breton, partagée à travers la CTAP et les Rencontres du tourisme. En 2020, le Schéma régional de développement touristique et des loisirs 2020-2025 (SRDTL) sera proposé aux Elus régionaux.

### ▶▶ Un outil de mise en œuvre intégrée de la Breizh COP

Le schéma s'articulera autour d'un positionnement « Identité et Transitions : des valeurs pour accélérer et sécuriser la performance touristique de la Bretagne », « Identité » en s'appuyant sur le portrait identitaire et la Marque Bretagne, « Transitions » en intégrant les 38 enjeux de la Breizh COP.

La définition des engagements inscrits au cœur du schéma sera donc indexée d'une part sur les enjeux de la Breizh COP (Une Bretagne des sobriétés, accélérer le développement de nouveaux modèles économiques, amplifier le rayonnement de la Bretagne, etc.) et d'autre part sur les engagements les plus ambitieux inscrits par les Destinations dans leurs stratégies intégrées.

A travers ce schéma et conformément à la loi, le Conseil régional affirmera son ambition et ses priorités. Ces priorités à l'échelle régionale seront renforcées par la vision des territoires selon une approche ascendante (sur la base des stratégies des 10 Destinations touristiques).

## \\ 2020 en actions

→ **Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton**

En 2020, le CRT poursuivra le déploiement de la stratégie régionale autour de trois missions principales :

1. L'observation : l'année sera notamment marquée par l'analyse et la diffusion des données de fréquentations et de suivi des différents secteurs touristiques bretons de plusieurs enquêtes d'envergure et la réalisation d'enquêtes d'image notamment auprès de plusieurs clientèles internationales.
2. La qualification et structuration de l'offre : le CRT poursuivra ses actions de sensibilisation et d'accompagnement en matière de tourisme durable, dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME. Aux côtés de la Région, il contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une feuille de route dédiée à l'itinérance régionale. Il poursuivra son rôle d'animation et de formation autour de la Marque Bretagne. Le CRT contribuera activement à la mise en œuvre des stratégies intégrées des Destinations touristiques. Il poursuivra notamment la démarche de création d'idées de séjours et notamment de « balades gourmandes » en lien avec la dynamique autour du « bien manger » et de la Breizh COP.
3. La communication et la promotion : en 2020 le CRT poursuit le déploiement de la campagne « Bretagne, quand on la cherche, on la trouve » en partenariat avec tous les territoires volontaires. L'année 2020 sera marquée en matière de promotion commerciale par la sortie d'un nouveau site dédié aux organisateurs de voyage et par le salon rendez-vous en France qui de par son organisation à Nantes offre une véritable vitrine pour la Bretagne et permettra d'accueillir près de 80 tours-opérateurs sur 3 jours. Enfin, en 2020, un accent prioritaire sera porté sur la stratégie de communication auprès des socioprofessionnels bretons.

→ **Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne**

Le dispositif « projets nautiques intégrés », expérimental en 2018, permet d'analyser les pratiques nautiques à l'échelle d'un territoire cohérent pour les pratiquants, afin de démocratiser les pratiques nautiques pour tous les usagers et d'optimiser le modèle socio-économique des structures nautiques (centre, clubs, bases nautiques). L'évaluation du dispositif s'avérant concluante, il sera reconduit en 2020 (6 projets d'ores et déjà identifiés).

→ **Soutenir la place du tourisme social et solidaire dans l'offre bretonne**

La Région poursuit en 2020 l'accompagnement de la filière en proposant l'adoption d'une feuille de route dédiée au Tourisme Social et Solidaire (TSS) en tant que Marché stratégique pour la Bretagne. La Région confirme ainsi un partenariat fondé sur les valeurs partagées de la Breizh COP et conforte l'adaptation de ces entreprises en soutenant leur mise en réseau, leur engagement dans une démarche de progrès et leurs investissements. A ce titre, l'expérimentation « Tourisme Social et Solidaire Intégré (TSSI) » destinée à co-financer des projets de création ou de modernisation d'entreprise TSS est reconduite en 2020.

→ **Contribuer à la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique des Destinations touristiques**

Territoires de projets et maille de référence du développement touristique en Bretagne, les Destinations bénéficieront à nouveau en 2020 de l'accompagnement régional inscrit au sein du dispositif dédié voté en mars 2019 (pour 3 années) ...

→ **Accompagner les sites d'exception bretons au service du parcours du visiteur**

Testé pendant 18 mois en 2016-2017 auprès de 5 sites naturels et culturels en Bretagne, un dispositif d'aide régionale, à la fois financier et en ingénierie, a été proposé en 2019 aux porteurs de projets, pour une durée de 3 ans. Il vise à accompagner les gestionnaires ou propriétaires de sites naturels ou culturels ouverts, à forte notoriété touristique ou à fort potentiel de développement, vers un meilleur accueil de la clientèle touristique (stationnement, mobilités, activités de pleine nature etc.). 12 sites seront accompagnés en 2020.

→ **Piloter le projet Interreg-Espace Atlantique CAPITEN**

2020 sera l'année de clôture du projet de coopération européenne CAPITEN (Cluster Atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme – projet 2017 - 2020) porté par la Région. Dans cette dernière ligne droite du projet, et en tant que cheffe de file, la collectivité poursuivra la coordination administrative et financière du projet auprès de ses 15 partenaires ainsi que le pilotage des actions opérationnelles portées en propre par la collectivité (développement notamment du Nautic Lib, premier système connecté de supports nautiques en libre-service, amélioration des services dans les ports de plaisance et valorisation du linéaire Saint-Malo/Belle-Ile en Mer comme itinéraire de cabotage valorisant le patrimoine naturel maritime et fluvial).

→ **Mise en place d'un système d'accélération des projets touristiques territoriaux d'envergure régionale**

En réponse aux enjeux majeurs en matière d'ingénierie de développement touristique, une action d'accompagnement sera engagée et testée dès 2020 pour la mise en œuvre des projets expérimentaux d'envergure régionale. Ses objectifs : optimiser la création de valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.), inscrire le tourisme dans les transitions et adresser les enjeux d'innovation, en animant et coordonnant un écosystème d'innovation multipartite. L'enjeu est de connecter des acteurs de natures et d'horizons divers (publics, privés, inter directions, inter-silos, monde de la recherche, de la finance, des entreprises, de l'innovation, des territoires bretons et d'ailleurs etc.) pour explorer, expérimenter et déployer des projets d'envergure régionale, dans une temporalité courte, en réinterrogeant les modèles (techniques, économiques, juridiques, organisationnels) pour s'assurer de leur pérennité et de leur intégration territoriale.

---

**Les actions du programme**

→ **Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne**

- ✓ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

→ **Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique**

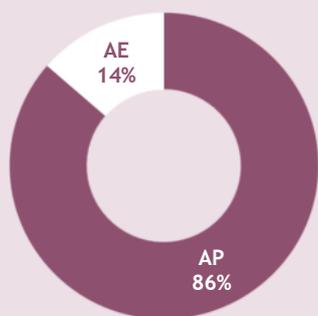
- ✓ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires
- ✓ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales
- ✓ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle territoriale
- ✓ Piloter le projet Interreg Espace Atlantique CAPITEN

→ **Structurer collectivement la filière touristique bretonne**

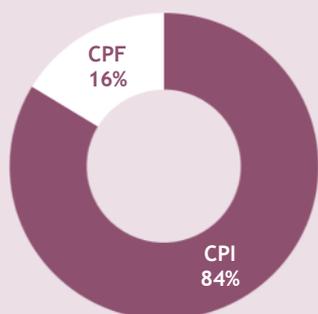
- ✓ Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
  - ✓ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
  - ✓ Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif
-

## Programme 606

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**8 500 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**1 342 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**6 275 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**1 222 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

### \\ Raison d'être du programme

Les canaux de Bretagne constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation adoptés lors de la session de juin 2018 expriment :

- Une gouvernance s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage directe et un dispositif de contractualisation avec les territoires au moyen de « contrats de canal »,
- Quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée,
- Une dynamique de coordination régionale avec une conférence annuelle des voies navigables.

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

En 2020, il permettra en outre de reprendre en maîtrise d'ouvrage directe la gestion de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest.

### \\ 2020 en actions

#### → Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder aux grosses réparations ou au remplacement des ouvrages mobiles comme les portes d'écluses, au rétablissement des profondeurs, ou au dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives (jussie, élodée ou hydrocotyle essentiellement).

Cette navigabilité garantie, le développement des usages nautiques requiert la poursuite d'aménagements spécifiques pour la plaisance : pontons d'attente à l'amont et à l'aval des écluses, bornes d'alimentation en eau et électricité, bornes de récupération des eaux usées, ...). Le budget 2020 permettra de poursuivre la densification de ces équipements de service.

Le contrat de canal signé en décembre 2019 avec Rennes Métropole et la Ville de Rennes prévoit, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, l'aménagement et l'équipement de haltes nautiques en agglomération pour l'accueil des plaisanciers en itinérance. Le budget 2020 permettra d'engager les études opérationnelles de cette action significative pour la reconquête de la navigation sur la liaison Manche-Océan.

#### ▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2020 pour susciter des initiatives en faveur d'une nouvelle offre de navigation, accessible au plus grand nombre et complémentaire aux offres existantes.

Elle associera l'hébergement et les services à terre avec l'utilisation d'un bateau spécifique, à énergie électrique. Le projet vise en outre à recréer l'intimité territoires/canal atténuée depuis la disparition de la navigation commerciale. Pour la préservation des milieux et de la biodiversité aquatique, le budget 2020 permettra de densifier la trame de bornes de récupération des eaux usées des bateaux.

### → Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la randonnée pédestre, équestre et cycliste. Les aménagements d'itinéraires se poursuivront principalement sur le Blavet en 2020 pour achever la remise en état du chemin après sa destruction quasi-totale lors de la crue de 2014 et sur la Vilaine par la mise en place d'une signalisation « voie verte » entre Rennes et Redon.

### → Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables bretonnes constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu environnemental est aussi prioritaire. Ils ne pourront être assumés de façon satisfaisante que si les ouvrages hydrauliques permettent une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

L'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé.

### → Conserver et aménager l'infrastructure

Le budget 2020 sera mobilisé prioritairement pour le financement d'une tranche de réfection des berges de la Vilaine et du canal d'Ille et Rance et pour le financement de travaux de grosses réparations de maçonneries des ouvrages (écluses, déversoirs, perrés ...).

Il permettra d'engager des travaux de dévasage, ponctuels sur le canal de Nantes à Brest, mais plus significatifs sur le canal d'Ille et Rance.

Le programme concerne les travaux de requalification de maisons éclésières et notamment pour la préservation de celles qui pourraient ultérieurement faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

Il finance enfin les interventions lourdes sur le patrimoine arboré.

#### ▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

En déclinaison de l'axe 2 de la stratégie régionale votée en juin 2018 : « agir en faveur d'une gestion durable des voies navigables et des usages » la Région est engagée dans la mise en œuvre d'un système de management environnemental de sa maîtrise d'ouvrage directe de l'exploitation et de l'entretien.

Le budget 2020 permettra la mise en œuvre des actions :

- D'amélioration de la connaissance et de préservation de la biodiversité,
- De lutte contre les espèces invasives,
- De limitation des impacts de l'activité sur le milieu,
- De promotion d'une navigation durable,
- De maîtrise et de gestion des déchets produits par l'activité d'entretien et par les usages.

## Les actions du programme

### → Développer les usages nautiques et terrestres

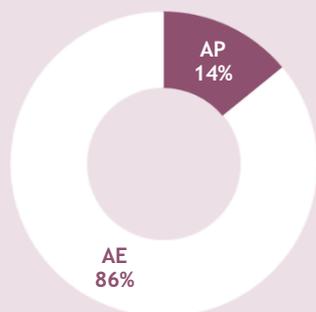
- ✓ Développer les usages nautiques
- ✓ Développer les usages terrestres

### → Conserver et aménager le patrimoine

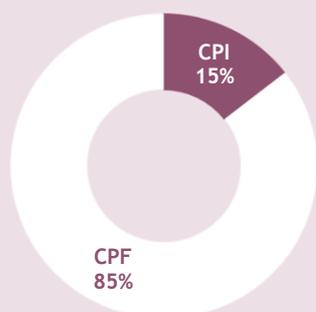
- ✓ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
- ✓ Conserver et aménager l'infrastructure

## Programme 607

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

280 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 710 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

280 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 650 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer les actions européennes et internationales

### \\ Raison d'être du programme

Le programme 607 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des Bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région, suivant sa stratégie internationale votée en juin 2019, est aussi de renforcer les actions de coopération au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique et de la Breizh COP.

### \\ 2020 en actions

#### → Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles

Prolongement de l'action de la Région en matière européenne, la Maison de la Bretagne Europe fêtera en 2020 ses 30 ans de présence à Bruxelles. Ses priorités seront centrées autour du suivi du Brexit et de la mise en œuvre du budget et des nouveaux règlements des futurs fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) applicables à partir de 2021-2022.

Elle veillera également à assister la Région auprès du Comité des Régions et assurera le suivi des politiques européennes des transports (RTET...), de la recherche et de l'innovation (Horizon Europe...) ou encore de la lutte contre le réchauffement climatique, priorité de la nouvelle Commission.

Enfin, elle continuera à accueillir le public breton présent à Bruxelles en étroite relation avec le Conseil régional.

#### → Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

La participation de la Bretagne aux réseaux européens (AFCCRE, CRPM) et aux réseaux environnementaux internationaux (NRG4SD, Climate group) sera poursuivie en 2020 : d'un côté, en permettant de constituer un lobbying de régions françaises et européennes de défense des politiques européennes (PAC, cohésion...) et du rôle des régions dans ce cadre ; de l'autre, en travaillant sur la dimension internationale des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique qui permettront la préparation de la Cop 26, décisionnelle pour respecter les engagements pris à Paris en 2015.

#### → Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

2020 sera l'année de clôture de tous les programmes de coopération territoriale européenne (CTE). Le premier bilan a pu démontrer que la Bretagne était l'une des régions européennes ayant le plus optimisé les crédits de la CTE dans les espaces où elle était éligible. 2020 devra permettre de solder au mieux les actions cofinancées.

#### → Promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne

Après le lancement du « serious game » Legends of Europe en 2019, cette année sera celle de l'amélioration de l'outil et de sa diffusion dans plusieurs langues afin d'augmenter sa reconnaissance. A la demande de la Région, les Maisons de l'Europe de Bretagne travailleront pour mettre en œuvre des actions en commun sur l'ensemble du territoire régional. Enfin, elle maintiendra l'organisation d'événements fédérateurs annuels comme « Bouge avec l'Europe » ou la « Fête de l'Europe en Bretagne » en mai.

### → Renforcer la coopération avec les régions des pays développés et émergents

Après une année 2019 qui a permis l'organisation de deux déplacements en Australie Méridionale et au Shandong (Chine), l'année 2020 sera prioritairement consacrée à la réception de délégations étrangères, notamment autour de quelques projets phares comme l'accueil en octobre 2020 d'une grande exposition d'art aborigène d'Australie méridionale à Rennes ; dans le cadre de ce projet, des événements dans plusieurs villes de Bretagne seront également organisés.

Une mission conjointe consacrée à la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une part, de la promotion touristique d'autre part, sera organisée au Japon au 1<sup>er</sup> semestre, conformément aux cibles décrites dans la stratégie internationale.

En Europe, la priorité sera donnée en 2020 à la concrétisation de la mise en place d'un « arc celtique » associant, outre le Pays de Galles déjà jumelé avec la Région, l'Irlande et l'Ecosse. La démarche Agrirégion visant à défendre la régionalisation du FEADER sera poursuivie.

### → Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud

2019 a été marquée par une aggravation forte des problèmes de sécurité dans les deux pays cibles de coopération de la Région, le Burkina Faso (région du Centre) et Haïti (territoire de la Grand'Anse). En conséquence, aucun déplacement n'est désormais possible sur ces deux régions. Tenant compte de ce nouveau contexte, la Région continuera cependant à travailler à travers la mobilisation d'ONG et d'associations pour poursuivre ses actions de coopération, tout particulièrement avec le Burkina Faso suite à la signature fin 2019 d'un accord de coopération renouvelé et étendu.

Par ailleurs, pour faire suite au succès des premiers échanges avec le Maroc (tout particulièrement la province de Souss-Massa), un travail plus approfondi sera effectué en 2020 sur ce pays. De plus, une rencontre entre la région du Centre du Burkina Faso, la Bretagne et une ou des régions marocaines sera organisée pour permettre de maintenir un développement plus efficace de nos actions en associant directement de nouveaux partenaires marocains aux actions en faveur du Burkina.

### → Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

La Région Bretagne continuera en 2020 à soutenir le Réseau Bretagne Solidaire pour qu'il puisse réussir à s'installer définitivement dans le paysage de la solidarité internationale. A côté du travail déjà réussi avec les associations et les collectivités locales bretonnes, la Région aidera le réseau à s'élargir vers de nouveaux partenaires, par exemple dans le domaine de la santé.

2020 sera enfin l'année de mise en œuvre pleine et entière des nouveaux dispositifs favorisant la mobilité des jeunes à l'international dans leurs projets d'actions solidaires.

---

## Les actions du programme

### → Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

- ✓ Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
- ✓ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
- ✓ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne

### → Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde

- ✓ Renforcer les coopérations avec les régions européennes
- ✓ Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
- ✓ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
- ✓ Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde

### → Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

- ✓ Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
- ✓ Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
- ✓ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

### → Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes

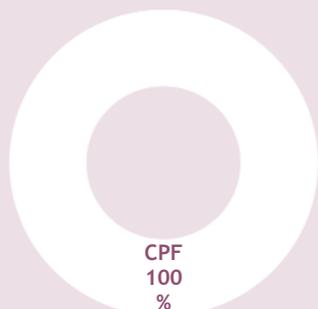
---

## Programme 608

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

# Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

## \\ Raison d'être du programme

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de Citoyenneté.

## \\ 2020 en actions

### → Poursuivre la refonte de bretagne.bzh et de l'offre digitale

La Région a engagé une démarche de refonte de son offre digitale. Bretagne.bzh, a été mis en production le 9 décembre dernier. Il offre une architecture simplifiée, pensée pour un usage en mobilité. Des contenus allégés et des formats nouveaux répondent aux nouveaux usages de lecture sur Internet et sont valorisés grâce à un moteur de recherche puissant et pertinent. Un accès aux aides régionales, avec des libellés plus clairs, et des possibilités de recherche plus fortes est également proposé. Une version en breton et une autre en gallo suivent cette première mise en ligne en français.

Cette mise en production n'est que la première étape de la démarche de refonte. Elle offre un socle technique, des principes d'urbanisation de l'offre, une interface utilisateur (UI) et une expérience utilisateur (UX) totalement revus, qui permettront au cours de l'année 2020 de mettre en ligne des sites dédiés à nos services publics en complète complémentarité : Bretagne cinéma, Maison de la Bretagne, Ports, Bretagne très haut débit, Ideo.

Des améliorations sont ainsi programmées sur bretagne.bzh tout au long de l'année. Elles viennent compléter une information également renforcée via les réseaux sociaux.

### → Achever la mue de la Maison de la Bretagne

Les démarches engagées pour repositionner la Maison de la Bretagne se poursuivent. En 2019, les travaux se sont achevés et elle dispose désormais de locaux plus adaptés et mieux équipés qui correspondent d'avantage aux attentes des acteurs bretons. Une nouvelle tarification a été adoptée par la Commission permanente en décembre 2019. Cette mue s'achèvera par la mise en œuvre d'une nouvelle offre de services, d'un site dédié permettant la réservation en ligne et par la mise en œuvre d'une stratégie de communication en 2020.

### → Une année 2020 riche en événements nautiques et maritimes.

L'année 2020 sera particulièrement riche en événements maritimes et de course au large. Avec un total cumulé de plus de 800.000 visiteurs et une armada de 1.000 navires du patrimoine, les fêtes maritimes de Brest et Douarnenez participeront largement à l'animation estivale en Bretagne occidentale et offriront des images somptueuses du littoral breton lors de la traditionnelle parade dans le Goulet.

Sur le plan de la course au large, la Bretagne sera la terre de départ de 3 grands événements. La 15<sup>e</sup> édition de la transat en double AG2R La Mondiale partira de Concarneau en avril ; la mythique The Transat (ex-transat anglaise remportée à 8 reprises par des navigateurs français) s'élancera de Brest pour rejoindre Charleston (Caroline du Sud) en mai avec une flotte d'une cinquantaine de bateaux composée des Ultims, des Imoca 60' (qui participeront au Vendée Globe en novembre), des Multi50 et des Class40 ; et le port de Saint-Quay-Portrieux fêtera le départ de La Solitaire fin août.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien à la filière d'excellence de course au large Bretagne-CMB dans le cadre de son partenariat avec le Crédit Mutuel de Bretagne. En 2020, pour la première fois en France, une filière sportive et professionnelle de course au large associera femme et homme dans une même équipe ! Aux côtés des skippers hommes Bretagne-CMB Espoir et Bretagne-CMB Performance, une femme se verra en effet confier la barre du bateau Bretagne-CMB Océane et sera intégrée au Pôle Finistère Course au large, au contact des meilleur·e·s navigateur·trice·s français·es. Elle participera aux courses du Championnat de France Élite de Course au Large, recevra la formation « cheffe de projet course au large » et bénéficiera de la direction technique et sportive du Pôle. Ce projet consiste à proposer un projet féminin de course au large au plus haut niveau mais également à renforcer la présence féminine dans cette discipline, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 où une épreuve de course au large en équipage mixte devrait voir le jour.

### → Un plan d'actions pour renforcer la visibilité de la Région sur son patrimoine et dans ses services publics.

En 2020, la Région maintiendra ses efforts en vue de rendre la collectivité plus lisible et plus visible dans la mise en œuvre de ses compétences sur le territoire. Cette action passera en premier lieu par l'apposition d'une signalétique dans les ports régionaux et les gares maritimes, sur ses sites tertiaires dans le cadre de la territorialisation, à l'intérieur de l'enceinte des lycées, et sur la portion finistérienne du Canal de Nantes à Brest, intégrée au domaine public régional depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans le cadre des nouveaux contrats de concession, la communication des ports de Saint-Malo, Cancale, Lorient et Concarneau basculera cette année sous les couleurs de la Région, qui se substituera à la présence prédominante des concessionnaires lors des anciens contrats.

De même, les aéroports de Rennes et Dinard basculeront eux aussi sous les couleurs de la Région en mars 2020 à l'occasion des travaux de resurfacement de la piste principale de l'aéroport de Rennes et de la communication accompagnant la fermeture partielle de la plateforme.

Les nouvelles délégations de service public pour les transports interurbains et scolaires d'Ille-et-Vilaine et du Finistère s'accompagnant d'un renouvellement du parc matériel roulant, l'occasion sera saisie d'habiller tous les matériels de ces deux départements aux couleurs du réseau BreizhGo. Dans les Côtes d'Armor, les cars changeront également de livrées pour passer progressivement sous cette nouvelle identité.

### ▶▶ Breizh COP : une expérimentation de réutilisation de granulats issus de déconstruction pour la signalétique

Accompagnée par l'atelier Integral Ruedi Baur, la Région conçoit actuellement une Charte signalétique pour ses ports et ses gares maritimes. Exposés aux embruns, à l'air salin, et aux aléas climatiques, la Région envisage de doter ses ports d'une signalétique conçue à partir d'éléments maçonnés dont l'impact environnemental peut s'avérer cependant relativement préoccupant du fait de l'énergie et des ressources mobilisées à la construction qui compensent en partie les effets bénéfiques de la durabilité des supports. Pour réduire cet impact, la Région envisage d'expérimenter la réutilisation des granulats issus de chantiers de déconstruction sur son patrimoine ou celui de l'EPF Foncier de Bretagne. Ils entreraient dans la composition de briques de béton préfabriqué en granulats de béton recyclé (GBR).

## Les actions du programme

### → Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales

- ✓ Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s
- ✓ Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques régionales
- ✓ Optimiser les relations presse et les relations publiques

### → Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne

- ✓ Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs
- ✓ Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité
- ✓ Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés
- ✓ Promouvoir le rayonnement de la Bretagne

### → Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques

- ✓ Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires
- ✓ Promouvoir la citoyenneté

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
<b>P.0601</b>	P.0601-11 :Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	-	4 169 000
	P.0601-12 :Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	-	2 710 000
	P.0601-13 :Encourager les projets contribuant à la participaiton des habitants à la vie culturelle	-	130 000
	P.0601-21 :Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	-	284 000
	P.0601-22 :Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	-	670 000
	P.0601-23 :Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	1 040 000	4 665 000
	P.0601-24 :Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	-	775 000
	P.0601-31 :Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel	-	2 512 000
	P.0601-32 :Soutenir les pratiques artistiques en amateur	-	200 000
<b>Total P.0601</b>		<b>1 040 000</b>	<b>16 115 000</b>
<b>P.0602</b>	P.0602-11 :Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	4 535 000	1 070 000
	P.0602-12 :Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire	-	310 000
	P.0602-13 :Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée	-	370 000
	P.0602-14 :Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes	-	687 000
	P.0602-21 :Favoriser les rencontres entre oeuvres, artistes, professionnels et habitants	210 000	1 791 000
	P.0602-31 :Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit	45 000	290 000
	P.0602-32 :Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel	-	195 000
<b>Total P.0602</b>		<b>4 790 000</b>	<b>4 713 000</b>
<b>P.0603</b>	P.0603-11 :Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	150 000	-
	P.0603-12 :Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	-	994 000
	P.0603-21 :Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 450 000	-
	P.0603-22 :Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau	-	1 932 000
	P.0603-31 :Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter - régional, national ou de très grande capacité	400 000	-
	P.0603-32 :Contribuer à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs	-	847 000
P.0603-33 :Promotion du sport breton Hors Bretagne	-	227 000	
<b>Total P.0603</b>		<b>2 000 000</b>	<b>4 000 000</b>
<b>P.0604</b>	P.0604-11 :Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires	-	60 000
	P.0604-12 :Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	-	60 000
	P.0604-13 :Diffuser la connaissance produite	-	70 000
	P.0604-21 :Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	2 530 000	10 000
	P.0604-22 :Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	250 000	-
	P.0604-23 :Soutenir les Musées de France en Bretagne	1 150 000	50 000
	P.0604-24 :Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	-	550 000
	P.0604-31 :Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	-	75 000
	P.0604-32 :Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	340 000	278 000
P.0604-33 :Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire	30 000	40 000	
<b>Total P.0604</b>		<b>4 300 000</b>	<b>1 193 000</b>

		AP	AE
<b>P.0605</b>	P.0605-10 :Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton	-	3 829 900
	P.0605-21 :Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	1 600 000	100 000
	P.0605-22 :Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 500 000	800 000
	P.0605-23 :Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	500 000	100 000
	P.0605-31 :Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale	-	547 000
	P.0605-32 :Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique	-	700 000
	P.0605-33 :Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif	-	475 000
<b>Total P.0605</b>		<b>4 600 000</b>	<b>6 551 900</b>
<b>P.0606</b>	P.0606-11 :Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	3 395 000	-
	P.0606-12 :Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 070 000	-
	P.0606-21 :Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	315 000	-
	P.0606-22 :Conserver et aménager l'infrastructure	2 250 000	-
	P.0606-31 :Achat de matériel	740 000	-
	P.0606-32 :Autres prestations support	730 000	1 342 000
<b>Total P.0606</b>		<b>8 500 000</b>	<b>1 342 000</b>
<b>P.0607</b>	P.0607-11 :Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles	-	500 000
	P.0607-13 :Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne	-	54 000
	P.0607-14 :Autres actions européennes et internationales	-	120 000
	P.0607-15 :Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes	-	97 000
	P.0607-21 :Renforcer la coopération avec les régions Européennes	-	75 000
	P.0607-22 :Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents	-	220 000
	P.0607-23 :Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud	-	270 000
	P.0607-24 :Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde	-	60 000
	P.0607-31 :Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	280 000	109 000
	P.0607-32 :Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons	-	50 000
	P.0607-12 :Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux	-	85 000
P.0607-33 :Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination	-	70 000	
<b>Total P.0607</b>		<b>280 000</b>	<b>1 710 000</b>
<b>P.0608</b>	P.0608-11 :Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des Citoyens	-	556 500
	P.0608-12 :Organiser l'information thématique des Citoyens sur les politiques publiques régionales	-	887 370
	P.0608-13 :Optimiser les relations presse et les relations publiques	-	35 000
	P.0608-21 :Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	-	770 300
	P.0608-22 :Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	-	1 273 100
	P.0608-23 :Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés	-	177 730
	P.0608-24 :Promouvoir le rayonnement de la Bretagne	-	300 000
	P.0608-31 :Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires	-	45 000
P.0608-32 :Promouvoir la citoyenneté	-	155 000	
<b>Total P.0608</b>		<b>-</b>	<b>4 200 000</b>



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---